

De Monsieur le Maire de La Trinité

**Portant DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame Sabine CHARONDIERE,
Attaché Titulaire,
Directrice de l'Education**

Ladislav POLSKI, Maire de La Trinité,

VU les articles, L.2122-19, R.2122-8, R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confère au maire le pouvoir de donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à certains agents territoriaux,

VU l'arrêté n° RH 25.01.77 du 24 janvier 2025 portant titularisation de Madame Sabine CHARONDIERE, Attaché, à compter du 1^{er} novembre 2024,

CONSIDERANT que Madame Sabine CHARONDIERE, Attaché Titulaire, exerce les fonctions de Directrice de l'Education,

ARRETE

ARTICLE I : Selon les dispositions de l'article L.2122.19 précité, il est donné délégation de signature à Madame Sabine CHARONDIERE, Directrice de l'Education, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- les courriers adressés aux administrations et aux partenaires de la collectivité,
- les demandes de congés des agents,
- les correspondances liées aux demandes formulées auprès de la commune,
- les lettres de transmission de documents, les notifications juridiques,
- la certification de la conformité et exactitude des pièces, mandats de paiement,
- les devis, bons de commande et contrats ≤ 1 000 € H.T.,
- les demandes de subventions,
- les justificatifs de recettes et de dépenses,
- les demandes de versement de recettes,
- les attestations de paiement,

ARTICLE II : Les actes signés au titre de l'article 1^{er} devront porter les, nom, prénom, qualité et mention de la délégation.

ARTICLE III : Cette délégation peut être rapportée à tout moment et sa validation ne saurait, en tout état de cause, dépasser l'expiration du mandat de l'élu l'ayant accordée ou la fin des fonctions de Madame Sabine CHARONDIERE, au poste la justifiant. Madame Sabine CHARONDIERE, ne pourra en aucun cas subdéléguer sa signature.

ARTICLE IV : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, transmis à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Trésorier, publié, affiché et notifié à l'intéressée.

Fait à La Trinité, le 23 mars 2026

Ladislav POLSKI,
Maire de La Trinité

Spécimen de signature : Sabine CHARONDIERE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale : 18 avenue des Fleurs, 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application internet "Télérecours citoyens" accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

Notifié à l'intéressée, le 07-04-2026

Signature de l'agent

